

# Le Bercaïl : un projet d'agriculture urbaine à préserver

---

## Préambule

*La Coopérative du Chant des Cailles* a écrit ce texte dans le cadre de ses actuelles demandes de permis d'environnement et d'urbanisme.

À ce sujet, des informations erronées ou mal interprétées circulent dans la presse et sur les réseaux sociaux et il était donc nécessaire de clarifier certains points, en espérant ainsi répondre aux inquiétudes et questionnements liés à ce climat de controverses.

## Contexte

Le Bercaïl fait partie de *La Ferme du Chant des Cailles*, une ferme urbaine qui s'investit dans la production d'une alimentation saine et de proximité. Depuis sa création en 2012, ce projet est porté par des citoyens et des professionnels de Watermael-Boitsfort. L'idée était de mettre en valeur la fonction nourricière d'un champ laissé en friche le long de l'avenue des Cailles. Grâce au soutien du Logis-Floréal, propriétaire du terrain, et aux nombreuses personnes qui ont rejoint le projet, plusieurs activités ont vu le jour : un jardin collectif et un compost ouverts aux habitants du quartier, des parcelles pédagogiques cultivées par les élèves des écoles voisines, une épicerie de quartier, du maraîchage, la culture de plantes aromatiques et aussi l'élevage de brebis laitières et la transformation de leur lait assuré par le Bercaïl.

## Respect de la terre, des animaux et des producteurs

Ce qui rend exemplaire le projet de la Ferme du Chant des Cailles, c'est l'alliance entre ses acteurs professionnels et ses acteurs citoyens et leur ambition commune d'expérimenter une autre façon de vivre en société. L'accès à une alimentation saine pour tous et la juste rémunération des métiers nourriciers sont bafoués par l'industrie alimentaire et il faut une sacrée détermination pour changer de modèle, oser la solidarité entre mangeurs et producteurs et combiner le respect de la terre et le bien-être des animaux avec un revenu décent pour les producteurs.

Au Bercaïl, l'équilibre entre ces différents paramètres a été atteint en 2018 avec un troupeau de 45 brebis laitières qui sont hébergées dans le parc classé du Couvent Sainte Anne. Dans ce type d'élevage, on considère qu'il faut un minimum de 60 brebis laitières pour être viable. Au Bercaïl, le troupeau est néanmoins resté limité à 45 brebis laitières et ce, même si les normes BIO autorisent jusqu'à 66 moutons pour l'espace occupé, soit 1,7 ha. La taille du troupeau est donc tout à fait raisonnable par rapport à la surface de pâturage disponible.

Le verger est ainsi entretenu par les brebis et par les bergers qui y ont déjà planté plus de 60 arbres fruitiers afin de restaurer ce bijou du patrimoine régional.

## Un métier passionnant mais peu rémunérateur.

En 2017, après 5 années d'activité, le salaire des bergers au Bercail était encore de 4 € net de l'heure, ce qui montre bien la détermination, la passion et l'objectif non lucratif du projet. Si le salaire a pu être doublé depuis, c'est grâce au principe de solidarité sur lequel sont basés les abonnements de fromages et à l'allongement de la période de fabrication des produits laitiers. Les activités liées à la laine, à la viande et au jus de pommes sont surtout développées pour valoriser ces ressources mais elles restent anecdotiques par rapport à l'activité laitière.

L'objectif du Bercail n'est donc clairement pas le profit. D'ailleurs, La Coopérative du Chant des Cailles, dont fait partie le Bercail, est une société coopérative à finalité sociale avec 180 coopérateurs/teuses du quartier dans laquelle 1 personne = 1 voix. Les statuts traduisent ainsi la logique de bien commun et de gouvernance partagée, chère aux fondatrices/teurs.

## Traite, fromagerie et écopâturage

La transformation du lait a lieu dans une dépendance du Couvent Sainte Anne qui a été aménagée en fromagerie et pour laquelle le Bercail a reçu un permis d'urbanisme et un permis d'environnement en 2014.

La traite des brebis se fait de mars à octobre de manière traditionnelle, à la main afin de garder un contact privilégié avec les brebis. De novembre à février, c'est la période de repos pour les brebis et il n'y a donc pas de fromages, yaourts et autres produits laitiers. Les brebis font des agneaux et du lait chaque année pendant ± 7 ans. Une fois passé cet âge, les brebis sont retraitées. Afin de ne pas les envoyer à l'abattoir, le Bercail a développé un projet d'écopâturage local en collaboration avec le Logis-Floréal, la commune de Watermael-Boitsfort et Bruxelles Environnement. L'écopâturage du Bercail consiste à entretenir les espaces verts en proposant des activités, transhumances et animations pédagogiques pour les petits et les grands. Cette façon douce et silencieuse de remplacer les tondeuses à gazon était encore à l'étape de test ces dernières années mais devrait se développer concrètement en 2021 dans différents lieux de la commune : les pelouses du Logis-Floréal, le square de l'arbalète, le parc du Jagersveld, le parc de la Héronnière,...

Le nombre de brebis retraitées écopatureuses a augmenté ces dernières années (6 en 2020, 14 en 2021) et la demande de permis d'environnement déposée à la commune permettrait au Bercail d'aller jusqu'à 29 brebis dans le futur. C'est la seule augmentation du troupeau actuel prévue dans le cadre de la demande de permis puisque le nombre de brebis laitières et d'agneaux reste stable. L'accroissement du nombre de brebis écopatureuses n'est envisagé que si les conditions s'y prêtent : assez de pelouses à entretenir et des abris suffisants pendant l'hiver sur les différentes parcelles occupées par le Bercail.

## La prairie du Rouge-Gorge : un espace dédié à la nature et à la biodiversité

La prairie du Rouge-Gorge est un pré-verger en zone Natura 2000 située en bordure de forêt de Soignes, dans le coin du Balai. Le Bercail a obtenu une convention d'occupation de la part de Bruxelles Environnement en mai 2020 afin d'y développer un projet qui allie agriculture urbaine et biodiversité. Le Bercail suit donc un plan de gestion strict imposé par Bruxelles Environnement : pâturage extensif tournant, 20% de zone refuge avec fauche tardive, pâturage partiel pour laisser des touffes d'herbe et ainsi favoriser la biodiversité, dispositif d'accueil de la faune, ... Les moutons sont des animaux parfaits pour

maintenir et préserver ce type de milieu exceptionnel et le Bercaïl est très heureux de pouvoir y contribuer avec son troupeau. Le Bercaïl collabore également avec les habitants du quartier afin de développer des petits projets participatifs qui favorisent la biodiversité et l'éducation relative à l'environnement. Tout cela avec une intervention limitée sur la prairie, afin de ne pas nuire à la quiétude des lieux et à la préservation du milieu.

## La situation au Couvent Sainte Anne

Le parc du Couvent Sainte Anne est un site classé. Le parking y est interdit.

La grande majorité des bénévoles et des bergers viennent à pied ou en vélo, ce qui limite fortement les nuisances et ne participe pas à la saturation des places de parking dans la rue.

Le passage de véhicules motorisés est autorisé pour les besoins des activités qu'il héberge. Le Bercaïl utilise une camionnette (Renault Trafic) pour les déplacements nécessaires (chargement et déchargement du matériel pour les marchés, déplacements d'animaux, livraisons).

En dehors du passage de la camionnette, une trentaine de passages sont réalisés par an en petits camion ou tracteur pour des livraisons ou pour évacuer le fumier.

Il y a également 4 passages par an d'un semi-remorque pour la livraison du foin et de la paille. En effet, l'herbe du lieu ne suffit pas complètement à nourrir le troupeau et un complément de foin et de céréales est nécessaire, surtout en hiver. Néanmoins, à partir de 2021, le Bercaïl produira son propre foin sur des prairies d'Overijse mises à disposition par un propriétaire privé grâce à l'intermédiaire de la coopérative Terre-en-Vue. En conséquence, les trajets en semi-remorque seront fortement réduits ou même supprimés.

## De nombreux experts confirment que le modèle du Bercaïl est respectueux de l'environnement

Depuis le début du projet, le Bercaïl développe une agriculture bio, vivante, respectueuse des plantes, des animaux et des sols. Dans le cadre des demandes de permis, le Bercaïl a fait appel à des experts agricoles ainsi qu'à des experts naturalistes qui attestent que la gestion des sites que le Bercaïl occupe est faite de manière optimale et que le nombre d'animaux n'est pas trop élevé.

Ces experts sont les suivants : Bruxelles Environnement (Facilitateur Nature), Certisys (organisme de certification en agriculture biologique), Protect'eau (Gestion durable en agriculture), l'ULB (Agroecology Lab), Bruxelles Nature, le Collège des Producteurs Ovins-Caprins et le Facilitateur Agriculture Urbaine de la Région Bruxelloise (voir expertises dans le dossier de demande de permis ou via [bercaïl@chantdescailles.be](mailto:bercaïl@chantdescailles.be)).

## Pérennisation de l'activité

Après 8 années d'activité, le Bercaïl dépasse le nombre maximum d'animaux autorisé (30) avec un permis de classe 3. Une annexe temporaire de la bergerie en matériaux légers est également construite sans permis d'urbanisme en 2017 en attendant la nouvelle bergerie. En 2019, une procédure de demande de permis d'environnement et d'urbanisme est lancée. L'enjeu est grand : pérenniser l'activité du Bercaïl sur

du long terme et, au-delà, montrer qu'une agriculture durable, respectueuse de l'environnement, des animaux et des habitants est possible en ville !

Après plusieurs mois d'allers et retours avec les différentes administrations, les dossiers sont complets en novembre 2020 et sont mis à l'enquête publique en janvier 2021.

## Permis d'environnement : des chiffres à analyser de plus près

La demande de permis d'environnement est une demande de classe 2. Le nombre maximum de 155 moutons (75 adultes et 80 agneaux) peut impressionner, mais, il est essentiel de comprendre qu'il sera ventilé sur les 4 sites gérés par le Bercaïl ainsi que sur les pelouses de la commune entretenues en écopâturage. La demande vise également la gestion du fumier des animaux (maximum 50 tonnes).

Concernant le nombre de moutons, voici ce qui est à prendre en compte :

- Parmi les 75 moutons adultes, il y a les 45 brebis laitières et le bélier qui restent en permanence au Couvent Sainte Anne pour la traite et la transformation du lait en fromage, yaourts, crème glacée...
- Les adultes restants sont les brebis écopâtureuses à la retraite qui entretiennent les pelouses de la commune. Actuellement, les écopâtureuses sont 14 mais il pourrait y en avoir jusqu'à 29. A la belle saison, elles sont sur les pelouses de la commune et en hiver, elles sont abritées dans un des 3 abris du Bercaïl (Rouge-Gorge, Chant des Cailles ou Couvent Sainte Anne).
- Les 80 agneaux naissent tous en février/mars et la moitié d'entre eux restent une ou deux semaines au Couvent Sainte Anne avant d'être vendus par manque de place.
- L'autre moitié des agneaux va au Chant des Cailles et au Rouge-Gorge. La plupart iront à l'abattoir entre juillet et septembre pour la fabrication de colis de viande d'agneau.
- Ainsi, le permis est demandé pour un maximum de 155 moutons, mais dans les faits, seulement 46 moutons seront présents en permanence sur le site du Couvent Sainte Anne.
- En 2021, la surface totale des prairies occupées par le Bercaïl sera de +/- 9,7 hectares : (i) les 4 prairies mentionnées dans la demande de permis d'environnement (Couvent Sainte Anne, Chant des Cailles, Rouge-Gorge et Héronnière), (ii) les pelouses en écopâturage et (iii) la prairie de fauche à Overijse. Cette surface est suffisante pour nourrir tous les moutons du Bercaïl.

Concernant la gestion du fumier, il faut théoriquement déplacer le tas de fumier de minimum 10 mètres tous les ans pour éviter un lessivage trop important de l'azote (réglementation wallonne). Au Bercaïl, pour éviter le lessivage, le tas de fumier est bâché, ce qui est suffisant selon l'asbl Protect'eau. Néanmoins, pour favoriser un compostage optimal et pour des questions esthétiques, le Bercaïl aurait besoin d'une dalle de compostage à côté de la bergerie.

Une fois composté, le fumier est valorisé comme engrais naturel pour fertiliser les terrains du maraîchage et les prairies.

## Un permis d'urbanisme pour la rénovation et l'agrandissement de la bergerie du Couvent Sainte Anne

La bergerie d'origine est dans un état déplorable et doit être absolument rénovée. Le projet de rénovation et d'agrandissement de la bergerie permettra de résoudre les problèmes esthétiques et pratiques et de pérenniser les activités du Bercaïl sur le site. La nouvelle bergerie intégrerait également d'autres espaces :

une pièce pour l'accueil des groupes avec une vitre donnant sur la bergerie et un espace pour le stockage de la paille et du foin.

Le projet avait reçu deux avis favorables de la Commission Royale des Monuments et Sites en 2019 et début 2021. Bruxelles Environnement partage, sur le principe, cet avis favorable. Malheureusement, la Commission de concertation s'est prononcée le 23/02/2021 concernant la demande de permis d'urbanisme et a remis un avis défavorable au motif qu'une prescription du PRAS (plan régional d'affectation du sol) interdirait l'accroissement de ce bâtiment. Cet avis est en cours d'analyse au sein de La Ferme du Chant des Cailles pour déterminer comment réagir face à ce retournement de situation inattendu.

### En guise de conclusion...

Comme beaucoup de projet d'agriculture urbaine, le Bercail répond à des enjeux de société majeurs : alimentation saine, circuit court, économie circulaire, participation citoyenne, emplois durables, éducation relative à l'environnement, préservation de la biodiversité,.... La stratégie Good Food, approuvée par le Gouvernement en 2016, inscrivait d'ailleurs la production alimentaire comme axe prioritaire. Dans ses actions, elle indique entre autres la nécessité de réviser le cadre législatif (dont le PRAS) qui est bloquant pour le développement de l'agriculture urbaine. Il va de soi que les points d'attention des riverains doivent également être pris en considération. Il nous paraissait néanmoins important que le débat se construise sur base d'éléments exacts.

Affaire à suivre...

*Personne de contact pour le Bercail* : Antoine Sterling : [antoine@chantdescailles.be](mailto:antoine@chantdescailles.be)